



pension alimentaire pour enfant majeur

Par **bibouchou**, le **17/07/2010** à **00:53**

Bonsoir,
mes parents sont divorcés depuis 14ans. Mon père verse une pension alimentaire à ma mère pour moi. Le jugement stipule l'arrêt du versement à la fin de mes études.
J'ai fini les cours et mes examens en juin dernier et je suis actuellement en CDI (26h/semaine payées au smic).Cependant, je vis encore chez ma mère.
je voulais donc savoir si mon père était encore tenu de verser la pension à ma mère?
merci d'avance pour votre aide.
cordialement

Par **philippe**, le **25/03/2011** à **09:04**

bonjour,

La pension alimentaire pourra cesser d'être versée quand vous gagnerez le SMIC complet et que vous pourrez subvenir à vos besoins. En attendant, vous n'êtes qu'à temps partiel et ne pouvez pas subvenir à vos besoins.....Tout est dit.

Bien à vous.

Par **Claralea**, le **25/03/2011** à **09:29**

[citation]Le jugement stipule l'arrêt du versement à la fin de mes études.[/citation]

Le jugement est clair. Votre pere aurait du arreter de payer la pension depuis le mois de juin de l'annee derniere. Il a assumé jusqu'à la fin de vos etudes, à vous de trouver un emploi à temps plein. Sinon, imaginez que vous gardez cet emploi à temps partiel jusqu'à vos 40 ans !
Votre père serait encore en train de payer ?